

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 juin 2014

## RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 403

présenté par  
M. Moreau

-----

**TITRE**

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« Projet de loi portant réforme ferroviaire et service minimum dans les transports ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le service minimum dans les transports doit être l'élément clé de chaque réforme du secteur.